

A. D. 1275. — Deux diplômes de Rodolphe de Habsbourg.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 2 et 41.

1. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg, sur parchemin. Dimensions: 12×24 cm. Regeste: Rodolphe I. prend sous sa protection et celle de l'empire la ville de Fribourg en Uechtland et ses habitants, avec tous leurs biens et leurs droits et cela pour 12 ans à partir de la prochaine fête de Noël. Aarau, 20 Juillet 1275. Imprimé dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, I, 110, N° 30; cité en regeste dans Böhmer-Redlich, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII.*, Innsbruck 1898, N° 407.

Le grand sceau royal en cire blanche, tenu par un cordon de soie rouge, est encore bien conservé, seule l'inscription est endommagée; il correspond au sceau décrit dans Hefner, *Die deutschen Kaiser- und Königssiegel* (Würzburg 1875), pl. VII, N° 59 et p. 17, 74. — Au verso du diplôme une main plus récente a écrit: *Romischen künigis Rodolph schirm*. Le parchemin est fort piqué des vers.

Sur les diplômes de Rodolphe de Habsbourg voir S. Herzberg-Fränkell, *Kaiserurkunden in Abbildungen* de Sybel et Sickel, texte p. 207.

Cursive gothique. Beaucoup de lettres et des séries de lettres sont écrites d'un même trait de plume. La forme de certaines lettres, telles que d, g, l, s, est modifiée de façon à obtenir de meilleures liaisons.

Lettres isolées. a prend trois formes: 1. la forme habituelle issue de l'onciale (*Romanorum*, 1); 2. la forme simple, que nous avons déjà rencontrée souvent (voir pl. 89 et 90), et dans laquelle le trait de droite ne dépasse pas la boucle de gauche (on peut l'appeler la forme cursive de l'a gothique); elle se rencontre en particulier dans les liaisons ra et ta (*gracia, litteras*, 1); 3. la forme à double panse (*suam, universitatis, villam*, 2). Les hastes supérieures de b, h, l se recourbent en haut vers la droite et forment de grandes boucles; celles-ci sont quelquefois tout à fait fermées (*villam*, 2; *iribus*, 3). Souvent on ne peut distinguer c et t, car la barre du t ne se compose souvent que d'un crochet comme dans le c (*nunc natiuitate*, 10). d est écrit ici comme dans le registre de Frédéric II. (voir pl. 92): la haste supérieure forme une coulée, faite de la même façon que nous l'écrivons aujourd'hui dans l'écriture courante (*conductum*, 4; *tantummodo*, 10); le D majuscule est formée de la même façon (11). Voir la forme de g (*gracia*, 1). L'i simple est

très souvent surmonté d'un trait (1. 2). La haste de p se recourbe en bas vers la gauche et forme souvent un nœud (1. 2). Voir la forme de l'r (*universis, inspecturis*, 1): il semble que ce soit là le point de départ de l'évolution qui plus tard devait conduire à l'r avec double trait vertical, qu'on trouve aujourd'hui encore dans l'écriture gothique allemande (voir pl. 121). L's rond ne se retrouve pas seulement à la fin, mais souvent aussi au commencement des mots; il est écrit de différentes manières: en haut, il est tantôt ouvert et tantôt fermé; quand il est ouvert, il ressemble à l's rond de l'écriture allemande d'aujourd'hui (1. 3. 5. 7; voir s pl. 92). On emploie pour u et v au commencement des mots le plus souvent la forme pointue (*vestre, volumus, villam*, 2; *universis, unbraculum*, 5; *vel*, 6; u a la forme ronde dans *vel*, 6. 9); au milieu des mots on ne rencontre que l'u rond (*universis*, 1). A remarquer la forme des majuscules gothiques: B (3), C (5), D (9. 11), F (2), G (2), I (1. 10), K (11), M (4), N (10), Q (7), R (1. 12).

Ponctuation. Pour les pauses finales on a un point (2. 10), pour les petites pauses, un trait allongé; très souvent on trouve des traits, là où il n'y a pas de pause. A la fin de la date on a deux points et un trait.

Rudolphus Dei gracia Romanorum rex semper augustus universis imperii Romani fidelibus presentes litteras inspecturis gratiam suam et omne bonum. Universitatis vestre noticie presencium scrie volumus notum esse, quod nos villam de Friburgo in Ohtlandia ac eiusdem loci burgenses cum [o]mnibus suis rebus, iuribus, possessionibus, vestituris singulis et honestis ac bonis consuetudinibus eorundem in nostram et imperii protectionem, defensionem recipimus et conductum. Mandantes vobis universaliter
 5 singulis et singulariter universis, ne quis vestrum predictos cives, contra nostre protectionis seu defensionis unbraculum, in se vel suis rebus, iuribus, possessionibus, vestituris et honestis consuetudinibus contra iusticiam aliquatiter molestare vel inquietare presumat. Quod qui fecerit, gravissimam nostre serenitatis offensam se sentiet incurrisse. Predicta indulgentia seu gracia universaliter se ad omnes Friburgenses cives, in villa et extra villam, et bona, iura, possessiones, vestiuras et consuetudines, quas
 10 in villa vel extra tenent, habent vel possident, extendente. Presentibus tamen per duodecim annos continuos, ab instante nunc natiuitate Domini numerandos, tantummodo valituris. In cuius testimonium maiestatis nostre sigillum presentibus est appensum. Datum apud Arouwe XIII^o kalendas Augusti, i[n] dictione III^a, anno Domini millesimo ducesimo septuagesimo quinto, regni vero nostri anno secundo.

2. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg, sur parchemin. Dimensions: 16×25 cm. Regeste: Rodolphe I. accorde aux bourgeois de Fribourg en Uechtland ce privilège que les actions judiciaires qui leur seront intentées ne pourront être jugées que par le tribunal de Fribourg; d'autre part, dans le cas où ils porteraient plainte contre les officiers du roi, de ses fils ou contre des étrangers, ils sont obligés de porter l'affaire devant le juge du parti inculpé. Aarau, 23 Juillet 1275. Imprimé dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, I, 114, N° 33; en regeste dans Böhmer-Redlich, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII.*, N° 408. Le sceau royal est le même que dans le document précédent (fortement endommagé); il est attaché par un cordon de soie rose-jaunâtre.

Minuscule diplomatique. L'écriture se rapproche de la gothique. Elle n'a plus les longues hastes supérieures de la minuscule diplomatique de l'époque antérieure, f et s n'ont pas d'entrelacs, le signe commun d'abréviation n'a plus la forme d'un nœud. Les lettres sont pourtant écrites d'une main plus légère que dans les manuscrits, les hastes tant supérieures qu'inférieures sont fortement courbées, et quelques lettres (b, d, l) forment des nœuds comme dans la cursive. Les hastes supérieures sont souvent ornées (*vel, habuerit*, 6; *fidelibus*, 2; *kalendas*, 11; *iuris*, 2). L'initiale de *Rudolfus* est grande et ornée (1). De même les initiales du contexte, de la corroboration et de la date font saillie et sont ornées (2. 10. 11). A comparer la forme de ces diplômes avec celle des bulles pontificales, pl. 94. Lettres isolées. L'a a deux panses (1). L'i simple est souvent surmonté d'un trait (2. 3); à la fin des mots l'i est quelquefois long (11. 12). m et n ici

n'allongent pas leur trait final (1. 2). r la plupart du temps est très long et descend au-dessous de la ligne (1); voir un r petit dans *semper* (1); l'r rond ne se trouve pas seulement après o, mais aussi après p et v (*foram, vestrum*, 6; *preiudicio*, 4). L's rond est fermé en haut et en bas et ressemble au chiffre arabe 8 (1). t avec le son de z est remplacé par e (4. 5. 6. 7); voir la forme de t dans la ligature et (*dilectis*, 2). Pour u et v au commencement des mots on a le plus souvent v, quelquefois pourtant on trouve aussi u (*vero vos vel vestrum*, 7); au milieu du mot, on a u.

Abréviations. Le signe commun d'abréviation se compose d'un double trait horizontal (1. 2). Dans *putaverit* (6) le signe pour er est relié à la lettre finale: cet usage de relier le signe d'abréviation avec la lettre finale ou une autre lettre se trouve fréquemment dans les documents de l'époque postérieure.

Rudolfus Dei gracia Romanorum rex semper augustus prudentibus viris . . . sculteto, consultis et universis civibus de Friburgo in Oetlandia, dilectis fidelibus suis, gratiam suam et omne bonum. Meruit multipliciter intermerate fidei vestre sinceritas, ut votivis vestris desideris clementer, quantum sine alieni iuris preiudicio possumus, per exaudicionis beneficium occurramus. Hinc est, quod vobis hanc gratiam de liberalitate regia duximus faciendam, quod, quicumque scilicet contra vos vel ex vobis aliquem vel aliquos accionem seu questionem habuerit vel habere se putaverit forum vestrum sequens villam Friburgensem intrabit, ibi recipiens quod sententialiter fuerit diffinitum. Si vero vos vel vestrum aliqui contra nostros vel filiorum nostrorum ministeriales aut homines extraneos aliquid habueritis questionis, coram illius iudice quem convenire volueritis reum convenietis, et ibi recipietis, quod dictaverit iuris ordo.
 10 In cuius rei testimonium presentem paginam exinde conscriptam maiestatis nostre sigillo iussimus communiri. Datum Arouwe X^o kalendas Augusti, indictione tercia, anno Domini millesimo ducesimo LXX^o V^o, regni vero nostri anno secundo.